



**Communiqué de presse
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Inscription des élèves du préscolaire et du primaire
pour l'année scolaire 2019-2020**

Sorel-Tracy, le 28 janvier 2019 — La période officielle d'inscription pour les élèves de la maternelle et pour les nouveaux élèves du primaire pour l'année scolaire 2019-2020 aura lieu les mardi 12 et mercredi 13 février prochains à l'école primaire de votre secteur, ces deux journées faisant partie de la semaine d'inscription et d'admission des élèves dans les établissements scolaires de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. Les inscriptions pour le programme Passe-Partout se dérouleront aux mêmes dates. Toutefois, en ce qui concerne ce programme, le parent doit faire l'inscription à l'école qui offre le programme, selon le tableau suivant :

Écoles qui offrent le programme	Territoires et/ou écoles desservis
Monseigneur-Prince	St-Robert, St-Aimé, Massueville
Notre-Dame-d'Yamaska	Yamaska et St-David
Maria-Goretti	Maria-Goretti et Sainte-Anne-les-Îles
Martel	Secteur Tracy, St-Joseph-de-Sorel et St-Roch-de-Richelieu
Saint-Gabriel-Lalemant	Saint-Gabriel-Lalemant et Au Petit Bois

Pour plusieurs parents d'élèves d'âge préscolaire, c'est-à-dire qui seront âgés de 5 ans au 30 septembre 2019 pour la maternelle, ou de 4 ans pour le programme Passe-Partout, le fait d'aller inscrire son enfant à l'école est un moment important et souvent rempli de vives émotions. Cette transition marque la fin de la petite enfance et le début dans le merveilleux monde scolaire!

Donc, afin de pouvoir compléter l'inscription de leur enfant (Passe-Partout, maternelle ou nouveaux élèves pour le primaire) pour la rentrée scolaire 2019, les parents pourront se présenter à l'école concernée le 12 ou le 13 février entre 8 heures et 11 h 30 ou entre 13 heures et 18 heures et présenter **l'original du certificat de naissance** (grand format) de leur enfant, tel qu'émis par le Directeur de l'état civil.

De plus, les parents devront présenter une **preuve de résidence** émise par un organisme gouvernemental, comme, par exemple, leur permis de conduire, leur avis de cotisation de Revenu Québec, leur compte de taxes scolaires ou municipales, etc. À défaut, pour les parents, de détenir ces documents, l'école de leur secteur pourra les orienter quant aux documents à présenter pour établir la preuve de résidence, qui est obligatoire pour compléter l'admission et l'inscription d'un élève.

Pour les **élèves qui fréquentent déjà une école primaire** de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, les parents devront compléter **l'inscription en ligne** via le **portail Mozaïk – Inscription** durant la semaine du 11 au 15 février 2019. Tout comme l'année dernière, une procédure simple sera transmise par courriel aux parents à cet effet, le 11 février prochain.

Pour plus d'informations quant à l'inscription des élèves dans nos écoles primaires ou secondaires, nous vous invitons à consulter l'avis public disponible sur notre site Web au www.cs-soreltracy.qc.ca, sur notre page Facebook ou à contacter le centre administratif de la Commission scolaire au (450) 746-3990.

- 30 -

Source : Geneviève Handfield
Directrice des communications et secrétaire générale
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Téléphone : (450) 746-3990, poste 6011
Site Web: www.cs-soreltracy.qc.ca